



COMMUNE DE BELMONT-SUR-YVERDON

Préavis municipal no 56/2019
Belmont-sur-Yverdon, le 9 décembre 2019

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE BELMONT-SUR-YVERDON CONCERNANT

**La demande d'un crédit de Fr. 569'000.00 pour le financement de
l'assainissement des réseaux de canalisations de la rue de Palud.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Ce projet fait partie de la planification des infrastructures de la Commune, en particulier le réaménagement des rues du village, la mise en séparatif des évacuations d'eau et la distribution des services. Il s'agit de la dernière étape des travaux avant le raccordement de la Step et du réseau de distribution de gaz sur la Commune d'Ependes.

Cette étape permettra d'assainir les réseaux de canalisations sur le dernier tronçon du village qui n'est pas encore mis aux normes et de réaliser le bouclage du réseau d'eau sous-pression et de celui du gaz et de remplacer le revêtement de la rue de Palud.

Projet

Le projet a été étudié par le bureau Perret-Gentil à Yverdon mandaté pour le renouvellement du cadastre sous-terrain de notre Commune. Il prévoit le remplacement ou la pose des infrastructures suivantes :

- Remplacement et bouclage de la conduite d'eau potable
- Pose et bouclage de la conduite de gaz
- Assainissement des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires
- Mise en souterrain du réseau téléphone, Swisscom
- Remplacement de la conduite d'alimentation de la fontaine

- Remplacement et extension de l'éclairage public
- Mise en souterrain du réseau électrique, Romande Energie
- Remplacement du revêtement de la route sur l'entier de sa largeur

Les conduites d'eau existantes d'eau potable seront remplacées par des conduites en polyéthylène de 163 mm de diamètre intérieur. Elles seront raccordées sur le réseau existant de la commune, lui-même raccordé récemment au réseau ESP de la Menthue.

Les anciennes bornes hydrantes seront remplacées par de nouveaux modèles conformes aux prescriptions actuelles.

Une nouvelle conduite de gaz sera posée dans le cadre des travaux pour terminer le bouclage entre la Grand'Rue et le chemin du Bourg. Cette conduite sera également en polyéthylène de 140 mm de diamètre intérieur minimum.

Au niveau de l'éclairage public, le projet prévoit l'implantation de 6 candélabres intégrés à la nature et à la géométrie des chaussées. Le type choisi sera identique à celui posé lors des étapes précédentes.

Les raccordements privés EU + EC, eau sous-pression devront obligatoirement être exécutés en même temps que les travaux y relatifs dans la chaussée, afin d'éviter des réouvertures de fouilles dans la chaussée finie.

Dans le cadre de cette étape, il est prévu de refaire intégralement l'aménagement de surface de la rue de Palud.

Coût de construction

Le devis des travaux est basé sur les offres des entreprises ayant exécuté récemment des travaux similaires.

Base : plans n°10'044-03

- Génie civil pour EC, EU, EP, RE	Fr. 380'000.00
- Génie civil pour ESP	Fr. 28'000.00
- Appareillage ESP	Fr. 35'000.00
- Eclairage public	Fr. 20'000.00
- Marquage routier	Fr. 5'000.00
- Signalisation verticale, réfection signalisation existante	Fr. 3'000.00
- Honoraires et frais divers	Fr. 25'000.00
- Honoraires pour raccordements privés	Fr. 8'000.00
- Divers et imprévus	Fr. 25'000.00
	Fr. 529'000.00

TVA 7.7 %

Fr. 40'000.00

TOTAL DEVIS DETAILLE TTC
Incidences financières

Fr. 569'000.00

Ces travaux seront financés par un emprunt de Fr. 300'000.

La dépense sera amortie en 30 ans.

Le solde sera financé par la trésorerie communale.

Il est à souligner que ces travaux permettront une diminution d'EU à traiter.

Impact sur l'environnement

Ce projet permet de poursuivre l'assainissement du village qui sera entièrement équipé d'un réseau séparatif EU-EC remplissant ainsi les exigences des directives fédérales et cantonales.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver la décision suivante en votant le texte ci-dessous :

Le Conseil général de Belmont-sur-Yverdon
sur proposition de la Municipalité
entendu le rapport de sa Commission et,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide :

1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif de la rue de Palud et lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 569'000.00 pour financer ces travaux.**
2. **D'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt de Fr. 300'000.00, le solde par la trésorerie communale.**
3. **D'admettre que le coût des travaux soit amorti sur 30 ans.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2019

Au nom de la Municipalité


Le Syndic :
Patric Martin




La Secrétaire :
Véronique Widmer

Délégué municipal : M. Sébastien Grob

